



Ff

Par **marmottesix**, le **02/04/2011 à 11:40**

dd

Par **corima**, le **02/04/2011 à 11:46**

Le vol entre parent/enfant et enfant/parent n'existe pas. Vous allez avoir du mal à avoir gain de cause. Et vous leur aviez laissé tous vos moyens de paiement, donc vous êtes responsable des dettes qu'ils ont fait à votre nom même si c'est vraiment honteux de la part de parents de "ruiner" leur enfant.

Par **corima**, le **02/04/2011 à 12:05**

Comme je vous disais, la loi ne reconnaît pas le vol entre parent/enfant et enfant/parent. Et en plus vous leur avez laissé à disposition tous vos moyens de paiement, ils ne vous les ont pas volés.

Donc vous pouvez essayer de leur faire peur, mais la loi n'est pas de votre côté

Par **Marion2**, le **02/04/2011 à 12:17**

Vos parents avaient-ils procuration sur vos comptes ?

Leur avez-vous donné votre code de CB ?

Si c'est le cas, vous ne pouvez strictement rien faire puisque c'est vous qui oeur aurait donné la possibilité de se servir de vos comptes.

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **12:28**

Avec un avocat, on pourrait tenter l'abus de confiance quand même

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **14:25**

[citation]A noter qu'ils signaient des chèques sans me le demander. [/citation] Là, il y a faux. Exigez de la banque, la copie des chèques et si ce n'est pas votre signature, ils doivent recrediter les chèques et vous devez porter plainte.

Par **Marion2**, le **02/04/2011** à **14:26**

Vous devriez aller à votre banque les informer que ce n'est pas votre signature sur certains chèques.

Comme a dit mimi, contactez un avocat.